Médicaments et produits de santé : La DMP autorise l’extension des documents

Compte Test - 2020-04-20 17:16:06 - Vu sur pharmacie.ma

Dans le cadre des mesures préventives visant à lutter contre la propagation de la pandémie au Covid-19 et pour permettre la continuité des services assurés par la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP), cette direction a publié le 17 avril une note. Celle-ci informe l’Administration des Douanes et impôts indirects que les documents délivrés aux établissements d’importation des médicaments et des produits de santé par la DMP arrivés à terme demeurent valables jusqu’à la fin de la situation pandémique au Maroc. Cette décision a été prise pour leur permettre de continuer à importer leurs produits et de les débloquer au niveau de l’Administration des Douanes et des impôts indirects.